








# Procedure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2018/2171(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2017: budget général UE, Cour des comptes		
Sujet 8.70.03.02 Décharge 2017		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>CONT</b> Contrôle budgétaire		27/07/2018
		 <a href="#">KOHN Arndt</a>	
		Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 <a href="#">SALAFRANCA SÁNCHEZ-NEYRA José Ignacio</a>	
		 <a href="#">MACOVEI Monica</a>	
		 <a href="#">KLINZ Wolf</a>	
		 <a href="#">JÁVOR Benedek</a>	
		 <a href="#">VALLI Marco</a>	
		 <a href="#">JALKH Jean-François</a>	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<b>AFET</b> Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>DEVE</b> Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	<b>INTA</b> Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
<b>BUDG</b> Budgets	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>ECON</b> Affaires économiques et monétaires	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>EMPL</b> Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>ENVI</b> Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
<b>IMCO</b> Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		

Commission européenne	<b>TRAN</b> Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>REGI</b> Développement régional	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>AGRI</b> Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>PECH</b> Pêche	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>CULT</b> Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>JURI</b> Affaires juridiques	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>LIBE</b> Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>AFCO</b> Affaires constitutionnelles	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>FEMM</b> Droits de la femme et égalité des genres	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	<b>PETI</b> Pétitions	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
DG de la Commission <a href="#">Budget</a>	Commissaire OETTINGER Günther	

Evénements clés			
28/06/2018	Publication du document de base non-législatif	COM(2018)0521	Résumé
11/09/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/02/2019	Vote en commission		
27/02/2019	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0097/2019</a>	Résumé
26/03/2019	Résultat du vote au parlement		
26/03/2019	Débat en plénière		
26/03/2019	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0248/2019</a>	Résumé
26/03/2019	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	2018/2171(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/8/14163

Portail de documentation					
Document de base non législatif		COM(2018)0521	28/06/2018	EC	Résumé

Cour des comptes: avis, rapport	<a href="#">N8-0013/2019</a> <a href="#">JO C 357 04.10.2018, p. 0001</a>	12/07/2018	CofA	Résumé
Projet de rapport de la commission	<a href="#">PE626.820</a>	13/12/2018	EP	
Amendements déposés en commission	<a href="#">PE634.531</a>	05/02/2019	EP	
Document de base non législatif complémentaire	<a href="#">05824/2019</a>	11/02/2019	CSL	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique	<a href="#">A8-0097/2019</a>	27/02/2019	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique	<a href="#">T8-0248/2019</a>	26/03/2019	EP	Résumé

## Acte final

Budget 2019/1422  
[JO L 249 27.09.2019, p. 0105](#)

## Décharge 2017: budget général UE, Cour des comptes

OBJECTIF: présentation par la Commission des comptes annuels consolidés de l'Union européenne pour l'exercice 2017 - étape de la procédure de décharge 2017.

Analyse des comptes des institutions de l'UE - Cour des Comptes.

CONTENU: la gouvernance organisationnelle de l'UE se compose d'institutions, d'agences et d'autres organes de l'UE dont les dépenses sont inscrites au budget général de l'Union.

Le présent document de la Commission porte sur les comptes consolidés de l'UE relatifs à l'exercice 2017 et détaille la manière dont les dépenses des institutions et organes de l'UE ont été effectuées. Les comptes annuels consolidés de l'UE fournissent des informations financières sur les activités des institutions, agences et autres organes de l'UE sous l'angle du budget et de la comptabilité de l'exercice.

Il incombe au comptable de la Commission d'établir les comptes annuels consolidés de l'UE et de veiller à ce qu'ils présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière, le résultat des opérations et les flux de trésorerie des institutions et organes de l'UE, en vue de donner décharge.

Procédure de décharge: la décharge représente l'étape finale du cycle budgétaire. Elle est la décision par laquelle le Parlement européen «libère» la Commission de sa responsabilité dans la gestion d'un budget donné, en clôturant l'exécution de ce budget. Elle est accordée par le Parlement européen sur recommandation du Conseil.

La décision se fonde notamment sur les rapports de la Cour des comptes européenne, en particulier son rapport annuel, dans lequel la Cour fournit une déclaration d'assurance (DAS) sur la légalité et la régularité des opérations (paiements et engagements).

La procédure débouche sur l'octroi, le ajournement ou le refus de la décharge.

Le rapport final de décharge comprenant des recommandations d'action spécifiques à la Commission est adopté en plénière par le Parlement européen et fait l'objet d'un rapport de suivi annuel dans lequel la Commission expose les mesures concrètes qu'elle a prises pour mettre en œuvre les recommandations formulées.

Toutes les institutions de l'UE ainsi que les autres agences, organes et entreprises communes sont soumis à leurs propres procédures de décharge.

Exécution des crédits du Cour des Comptes pour l'exercice 2017: le budget de la Cour s'élevait à environ 141 millions d'EUR. Cela représente moins de 0,1 % des dépenses totales de l'UE, soit environ 1,5 % des dépenses administratives totales de l'UE. La part du budget 2017 utilisée était de 98 %.

En ce qui concerne les dépenses de la Cour des comptes, les informations sont tirées du [rapport annuel d'activité 2017](#) de la Cour des comptes et soulignent que l'exercice 2017 a été marqué par :

- la célébration officielle du 40<sup>e</sup> anniversaire de la Cour;
- un examen d'ensemble de l'action de l'UE en matière d'énergie et de changement climatique et un examen rapide de la réduction des effectifs des institutions de l'UE;
- l'élaboration de 55 rapports annuels spécifiques sur les comptes des différentes agences, organes et entreprises communes de l'UE situés dans l'ensemble de l'Union ; 28 rapports spéciaux examinant l'efficacité et la valeur ajoutée des politiques et programmes communautaires dans des domaines tels que le chômage des jeunes, l'environnement, les migrations et le syndicat bancaire ; cinq avis sur des propositions législatives communautaires nouvelles ou actualisées ayant des incidences importantes sur la gestion financière, dont un sur le règlement financier du budget européen et un sur le financement des partis politiques européens.

Audit externe de la Cour des comptes: les comptes annuels de la Cour des comptes sont vérifiés par un auditeur externe indépendant (PricewaterhouseCoopers Sarl).

## Décharge 2017: budget général UE, Cour des comptes

---

S'appuyant sur les observations contenues dans le rapport de la Cour des comptes, le Conseil recommande au Parlement européen doctroyer la décharge à l'ensemble des institutions de l'Union sur l'exécution de leur budget respectif pour l'exercice 2017.

Il estime toutefois que l'exécution budgétaire appelle une série de commentaires de la part du Conseil qui devraient être pleinement pris en compte par la Commission.

Le Conseil note avec satisfaction que les dépenses de fonctionnement et les dépenses connexes des institutions de l'UE sont demeurées, comme les années précédentes, exemptes d'erreur significative, avec un niveau d'erreur estimatif de 0,5 %, ce qui, tout en étant nettement en-dessous du seuil de signification, est supérieur de 0,3 point de pourcentage par rapport aux constatations de la Cour pour 2016 (0,2 %). Il se réjouit de constater que la Cour n'a mis en évidence aucune faiblesse significative dans les systèmes de surveillance et de contrôle et dans les rapports annuels d'activité examinés.

Comme les années précédentes, le Conseil constate un petit nombre d'erreurs relatives aux dépenses de personnel et quelques faiblesses affectant la gestion des allocations familiales par l'Office de gestion et de liquidation des droits individuels (PMO). Il invite la Commission à améliorer ses procédures pour éviter les erreurs relatives aux dépenses de personnel.

La Cour na détecté aucun problème spécifique concernant la Cour de justice d'Union européenne.

## Décharge 2017: budget général UE, Cour des comptes

---

La commission du contrôle budgétaire a adopté le rapport de Arndt KOHN (S&D, DE) appelant à donner décharge au secrétaire général de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de la Cour des comptes pour l'exercice 2017, section V - Cour des comptes.

Les députés ont pris acte de l'avis de l'auditeur externe selon lequel les états financiers de la Cour donnent une image fidèle de sa situation financière.

### **Gestion budgétaire et financière**

En 2017, les crédits finaux de la Cour se sont élevés à 141 240 000 EUR au total (contre 137 557 000 EUR en 2016) et que le taux global d'exécution budgétaire est de 97,73 % (contre 99 % en 2016).

### **Personnel**

Les députés ont relevé que la Cour a procédé à une réduction de 5 % des effectifs sur la période 2013-2017. Ils se sont préoccupés de la progression des jours de congé maladie pris par le personnel, lesquels sont passés de 8 636 jours au total (pour 687 agents) en 2015 à 10 327 jours (pour 677 agents) en 2017. Ils ont salué la transparence dont la Cour fait preuve au regard du nombre de *burnout* survenus en 2017. Ils ont invité la Cour à reconnaître cette tendance préoccupante et à élaborer un plan d'action pour améliorer le bien-être du personnel, et à intensifier ainsi ses efforts pour améliorer le bien-être du personnel et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

### **Brexit**

Le rapport a relevé que la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne n'aura pas d'incidence majeure sur la structure et les ressources humaines de la Cour. Les députés ont salué la décision de la Cour de procéder au cas par cas pour décider de la prolongation des contrats d'agents temporaires et contractuels britanniques et de ne pas les licencier au seul motif qu'ils ne sont plus ressortissants d'un État membre.

Toutefois, les députés ont constaté que le membre britannique de la Cour quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2019 et que l'incidence budgétaire de son départ, huit mois avant la fin de son mandat, s'élèvera à environ 108 000 EUR.

## Décharge 2017: budget général UE, Cour des comptes

---

Le Parlement européen a décidé par 519 voix pour, 94 voix contre et 24 abstentions de donner décharge au secrétaire général de la Cour des comptes sur l'exécution du budget de la Cour des comptes pour l'exercice 2017.

Les députés ont pris acte de l'avis de l'auditeur externe selon lequel les états financiers de la Cour donnent une image fidèle de sa situation financière.

### Gestion budgétaire et financière

En 2017, les crédits finaux de la Cour se sont élevés à 141 240 000 EUR au total (contre 137 557 000 EUR en 2016) et que le taux global d'exécution budgétaire est de 97,73 % (contre 99 % en 2016). Le Parlement a souligné que le budget de la Cour est strictement administratif, un montant important étant consacré aux dépenses liées aux personnes travaillant dans l'institution ainsi qu'aux immeubles, aux biens meubles, aux équipements et à divers coûts de fonctionnement.

La Cour a été invitée à poursuivre sur la voie de l'amélioration du taux d'exécution des crédits de paiement.

### Personnel

Les députés ont relevé que la Cour a procédé à une réduction de 5 % des effectifs sur la période 2013-2017. Ils se sont préoccupés de la

progression des jours de congé maladie pris par le personnel, lesquels sont passés de 8 636 jours au total (pour 687 agents) en 2015 à 10 327 jours (pour 677 agents) en 2017. Ils ont salué la transparence dont la Cour fait preuve au regard du nombre de burnout survenus en 2017. Ils ont invité la Cour à reconnaître cette tendance préoccupante et à élaborer un plan d'action pour améliorer le bien-être du personnel, et à intensifier ainsi ses efforts pour améliorer le bien-être du personnel et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée.

#### Brexit

Le Parlement a relevé que la décision du Royaume-Uni de se retirer de l'Union européenne n'aura pas d'incidence majeure sur la structure et les ressources humaines de la Cour. Les députés ont salué la décision de la Cour de procéder au cas par cas pour décider de la prolongation des contrats d'agents temporaires et contractuels britanniques et de ne pas les licencier au seul motif qu'ils ne sont plus ressortissants d'un État membre.

Toutefois, les députés ont constaté que le membre britannique de la Cour quittera ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2019 et que l'incidence budgétaire de son départ, huit mois avant la fin de son mandat, s'élèvera à environ 108 000 EUR.